

Les documents à conserver en élevage :

REGISTRE D'ELEVAGE

Sont recensés ici les documents d'ordre réglementaire. Ils vous seront utiles pour vous justifier de vos obligations réglementaires concernant votre troupeau et de la conditionnalité de la PAC. Dans le cadre de démarche qualité particulière (bio, label...) d'autres documents peuvent vous être demandés.

Le registre d'élevage est constitué de divers documents qui doivent être conservés 5 ans.

SOMMAIRE

- 1. Fiche signalétique de l'exploitation
- 2. Fiche encadrement zootechnique et sanitaire
- 3. Votre attitude face à un animal malade
- 4. Votre attitude lors de l'introduction de nouveaux animaux
- 5. Fiche pharmacie
- 6. Liste des boucles posées ou carnet d'agnelage
- 7. Tableau de rebouclage
- 8. Inventaire des ovins et des caprins
- 9. Recensement annuel
- 10. Document de circulation
- 11. Contrat de délégation et accusés de notification des mouvements
- 12. Bordereau d'enlèvement des cadavres ou bon de dépôt au caisson
- 13. Document de transhumance
- 14. Bilans et comptes rendus de visites
- 15. Ordonnances vétérinaires
- 16. Registre des aliments médicamenteux



CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'EXPLOITATION

Carrain and an analysis of the			
Numéro d'exploitation :			
N° SIRET (facultatif):	N ^c	PACAGE (facultatif) :	анар жен п жиже са жизици на със с
Nom de l'exploitation ou de la soc Nom des associés en cas de soci	été :		
Adresse de l'exploitation :			
			Net (светургости светоргого съвети (въздания) из постана въздания (въздания) в постана въздания (въздания) в п В събети въздания (въздания) в събети (въздания) в събети (въздания) в събети (въздания) в събети (въздания) в
	Tél	Port	Fax
	Mail		
DÉTENTEUR DES ANIMA	UX		
Numéro détenteur :		Indicatif de marquage o	ovin-caprin :
FR []		FR []]]	<i>t</i>
Nom:		Indicatif de marquage p	
Managamenta and a second managamenta and a second managamenta and se			R LILI
Adresse:		FR	assant par un centre d'emballage)
		N° atelier pondeuses (p	assant par la vente directe)
		☐ FR ☐ ☐ ☐ ☐	,
PROPRIÉTAIRE(S) DES A	NIMAUX (à ne rens	eigner que si le détenteur	n'est pas le propriétaire)
Nom: (1947) (194	PRANCES OF A	Nom:	
Adresse:	The same of the section of the secti	Adresse:	r 8 New 199 Tr M 1901 to 3 Foot of the Level of Child of Child of Child of the Million Child of the Child of
A T M PERSONAL TEM T SOLDE M DESTRUMENTATION TO A TRANSPORT OF THE SOLD THE	201312**1665643-8655321***23366248816-02362498656433468637******		ZOLO OCI, IM MUMPHIMA
Espèces concernées :		Espèces concernée	9\$:
PERSONNE (S) ASSURA	NT LA TENUE D	U REGISTRE D'ÉLE	VAGE
(à ne renseigner que si l	e détenteur est une personne	morale ou si la tenue du registre est	déléguée à un tiers)
Nom et fonction	1	Périod	de concernée
onionium i	tommon man una		
		— portional necessary properties to the perpendicularity to the	E100 3 1 1/20 8/8 1 1/20 .
В МАНИВИЗНИК МИЦЕНАЛИ («КИОНЕНЬ МЕНЕНТИКИ»	ndegyjskildati. skoločnostypo raživytyno, ob ydać se antrakceo, k oc 16.	984-458 67-97-97-97-97-97-97-97-97-97-97-97-97-97	Militaglists-bye Balas - steb- fe se s



LIEUX DE DÉTENTION DES ANIMAUX :

régulièrement. Un croquis manuel peut suffire. ☐ Documents de déclaration PAC ☐ Plan cadastral ☐ Autre document (croquis manuel, plan de masse, relevé GPS, etc...): PLAN D'EXPLOITATION: A défaut d'autres documents, dessiner ci-dessous un plan schématique de l'exploitation en indiquant les bâtiments et les parcelles où séjournent habituellement les animaux (indiquer le nord).

Le document retenu doit illustrer ou recenser les bâtiments d'élevage et les parcelles dans lesquels les animaux séjournent



FICHE ENCADREMENT ZOOTECHNIQUE ET SANITAIRE

	Espèce 1 :	Espèce 2:
Type de production :		
Lieux habituels et durée moyenne de détention :		
Vétérinaires traitants (assurant le suivi régulier des animaux)		
Nom(s) : Coordonnées :		
Vétérinaire sanitaire Nom(s) : Coordonnées :		
GDS (si adhésion) Nom(s): Coordonnées:		
Organisation de producteurs si adhésion Nom(s): Coordonnées:		
Structure chargée du suivi sanitaire d'élevage (PSE) si adhésion Nom(s) :		
sanitaire d'élevage (PSE) si adhésion		





FICHE ENCADREMENT ZOOTECHNIQUE ET SANITAIRE

	Espèce 3:	Espèce 4:
Type de production :		
Lieux habituels et durée moyenne de détention :		
Vétérinaires traitants (assurant le suivi régulier des animaux)		
Nom(s) : Coordonnées :		
Vétérinaire sanitaire		
Nom(s) : Coordonnées :		
GDS		
Nom(s) : Coordonnées :		
Organisation de producteurs si adhésion		
Nom(s):		
Coordonnées :		
Structure chargée du suivi sanitaire d'élevage (PSE) si adhésion		
Nom(s) : Coordonnées :		

Caractéristiques de l'exploitation - Version 3 - 2017



VOTRE ATTITUDE FACE A UN ANIMAL MALADE

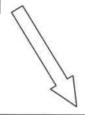
Avant toute intervention ou avant de faire appel à votre vétérinaire vous devez examiner méthodiquement votre animal pour évaluer son état et, si possible, reconnaître sa maladie. Noter vos observations.

L'animal dans le troupeau : la vache suit-elle les autres ? se déplace-t-elle sans gêne ? Mange-t-elle normalement (foin, ensilage, concentrés) ?



L'examen général : posture, état du poil, état d'engraissement





L'examen détaillé

Inspecter la tête : Les yeux, les naseaux (écoulements, propreté, couleur, odeur de l'haleine), le port des oreilles et la température à la base de

celles-ci.



Avant tout: prendre la température*
Regarder la vulve: couleur de la
muqueuse, écoulements
Palper la mamelle par derrière
Prendre de la bouse dans le rectum et en
évaluer la couleur, la consistance, l'odeur,
la présence de fibres non digérées...
Inspecter le flanc droit: le ventre doit être
relâché, souple

Passer à gauche de l'animal :

Tirer quelques jets de lait de chaque quartier dans un récipient Ecouter la panse en arrière des côtes, est-elle remplie ? Gonflée ? Regarder la vache respirer*

Pincer le garrot : la vache doit creuser les reins sans douleur ni agitation

* Température rectale normale : 38° à 39° C pour une vache, 39,5 ° C pour un veau Respiration : 18 à 20 mouvements par minute, amples, sans à coup Panse : 1 à 2 mouvements par minute, crépitations permanentes

Consulter les documents : date du dernier vêlage, niveau de production, antécédents pathologiques, traitements récents.

Faire la synthèse de ses observations

Le cas est simple : Le diagnostic parait assuré, la vache n'est pas en danger Le cas est complexe : J'ai un doute sur mon diagnostic ou sur l'évaluation du cas

J'interviens seul

Je prends conseil auprès du vétérinaire

Notez le nom de la vache sur le tableau sanitaire. Si un traitement est réalisé, le noter sur le Registre des Traitements.

VOTRE ATTITUDE LORS DE L'INTRODUCTION DE NOUVEAUX ANIMAUX

L'introduction d'un animal étranger (achat, pension ou prêt) peut être l'occasion de rentrer en même temps un problème sanitaire pour le troupeau d'accueil.

Des précautions sont indispensables pour limiter les risques.

Néanmoins le « risque zéro » n'existe pas.

DANS TOUS LES CAS

- ÉCHANGER avec le vendeur

Le troupeau est-il sous appellation « indemne de brucellose ovine », quand ont été effectuées les dernières prophylaxies, les animaux ont-ils été déparasités et avec quel protocole, l'éleveur a-t-il connaissance de pathologies dans son troupeau ?

- **VÉRIFIER** avant le déchargement des animaux, l'identification et les documents d'accompagnement :
- Boucle électronique apposée à l'oreille gauche et d'une boucle conventionnelle apposée à l'oreille droite.(N° d'identification : FR + 11 chiffres)
 - Document de circulation dûment rempli
 - Concordance entre les boucles et le document.

TOUT ANIMAL NE RÉPONDANT PAS A CES CRITÈRES NE DOIT PAS RENTRER DANS L'ÉLEVAGE

- ISOLER et OBSERVER les animaux (15 jours MINIMUM) : diarrhée, pb respiratoire, boiterie, gales, myases...
- FAIRE EFFECTUER (idéalement) par le vétérinaire des examens d'achat sur les animaux introduits ou réintroduits (quel que soit l'âge).

EXAMENS A EFFECTUER:

- Pour les maladies abortives : fièvre Q, chlamydiose, salmonellose et toxoplasmose. Pour se prémunir de ces maladies, le vendeur et l'acheteur vont signer un billet de garantie conventionnelle ovin. Des prises de sang sur un échantillon d'animaux par le vétérinaire est conseillé.
- Pour le parasitisme interne: Coproscopie réalisable sur 10 animaux minimum (à envoyer au LVD)
- Pour la gale : En cas de doute : réaliser un traitement préventif (à voire avec le vétérinaire).

N'introduire les animaux dans le troupeau qu'après le retour des résultats

- Eventuellement, effectuer des **TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES**: traitement contre les strongles (pour les animaux en première année de pâture). Demander conseil au vétérinaire.
- Traiter les pathologies diagnostiquées avant l'introduction (cf plus haut)

D'une manière générale, dans l'acheminement des animaux, il faut privilégier les circuits courts (directement du vendeur à l'acheteur dans des remorques désinfectées) avec connaissance du troupeau d'origine et des garanties fournies par le vendeur.

PHARMACIE

RECOMMANDATIONS GENERALES

STOCKAGE DES MEDICAMENTS

• Les médicaments doivent être stockés à l'abri de la chaleur, de la lumière et au sec : Rangez les dans un placard fermé ou dans un frigo. Ne les laissez pas à la portée des enfants.

La laiterie n'est pas un bon endroit (trop chaud l'été, trop humide) et trop proche du tank à lait....

Les vaccins se stockent impérativement entre 2 et 6°C donc dans un frigo en état de marche.

• Rangez les médicaments par famille pour les retrouver plus facilement.

Placez les flacons entamés devant les autres ; une fois ouverts, ils doivent être utilisés ou jetés au bout de 28j.

- Vérifiez les dates de péremption sur les emballages. Ces dates s'entendent dans de bonnes conditions de conservation. Un médicament périmé est inefficace, il peut parfois être toxique.
- Noter les numéros d'ordonnances sur les flacons et boîtes pour faciliter la traçabilité des médicaments.

PRECAUTIONS D'UTILISATION

- Utilisez le matériel et les moyens de contention adaptés à l'administration des médicaments animal attaché correctement, gants lors de formule "pour on"...
- Il y a des risques d'intoxication et d'allergie, en particulier pour les asthmatiques et les femmes enceintes (prostaglandines, pénicilline)

Se rincer abondamment en cas de projection accidentelle, en particulier dans les yeux.

• Attention à l'administration de certains médicaments « banaux » :

Administrer de la pénicilline à une vache allergique peut la tuer, envoyer du calcium buvable dans les poumons conduit au même résultat.

CONDITIONS D'UTILISATION

- Utilisez le BON MATERIEL et entretenez-le :
 - Seringues et aiguilles : utilisez de préférence du matériel à usage unique ; pour un coût minime, vous aurez un confort d'utilisation incomparable et l'assurance d'une bonne hygiène.
 - Pour les flacons entamés, nettoyez le bouchon avant de ponctionner (évitez de piquer à travers le bouchon couvert de poussières et de chiures de mouches !).
- Suivez les prescriptions indiquées sur l'ordonnance du vétérinaire ou sur la notice du médicament : Respectez la posologie (quantité à administrer), la durée des traitements, la voie d'administration.
- Respectez les délais d'attente (pour le lait mais aussi pour la viande). Ceux-ci s'entendent après la dernière administration du médicament et, quand il s'agit du lait, pour les 4 quartiers.
 - Conservez toutes vos **ordonnances** (pendant cinq ans) et notez **TOUS** les traitements sur votre **registre de traitement**.

Page 1

LE MATERIEL

1 - THERMOMETRE

Prendre la température doit être un réflexe devant tout animal malade.

2 - SERINGUE

Utilisez de préférence du matériel à usage unique.

Les seringues réutilisables doivent être nettoyées à l'eau chaude après chaque utilisation et rangées dans une boite. Elles doivent être démontées et nettoyées régulièrement. Utilisez de l'huile de silicone pour les joints.

3 - AIGUILLES

Utilisez des aiguilles à usage unique, qui ne servent qu'une fois! L'injection sera plus facile pour l'éleveur et moins douloureuse pour l'animal.

4 - PERFUSEUR

Indispensable pour les perfusions (calcium). A rincer soigneusement après chaque usage. Et à stocker à l'abri. Penser à en changer régulièrement.

5 - GANTS DE FOUILLE

Pour examiner une vache qui vêle.

6 - LACS DE VELAGE

Cordes en Nylon, de préférence plats. Ils ne servent qu'au vêlage!

Avant usage, les tremper dans une solution désinfectante ; après usage, les laver, les désinfecter, les sécher et les ranger.

7-RENETTES

Elles doivent être lavées, désinfectées et séchées (pour éviter la rouille) après usage, et rangées dans un endroit sec.

8 -TROCARD

Pour dégonfler les vaches météorisées.

9 - SONDE VEAU

Pour sonder et gaver les veaux qui ne veulent pas boire. La sonde est nettoyée et désinfectée après chaque utilisation.

10 - DE QUOI FAIRE DES PANSEMENTS

Compresses, bande, bande pied...

11 - UN NECESSAIRE DE CONTENTION

Mouchettes, Licols de différentes tailles adaptés aux différents âges.

Entraves confortables pour attacher les pattes, Sangles pour soulever un pied ...

12 - DE QUOI IDENTIFIER UNE VACHE EN TRAITEMENT

Bracelets, crayon marqueur, spray ...

Et bien sûr, un classeur ou une chemise pour ranger les ordonnances et le registre de traitement

Page 2

LES INJECTIONS

Les voies d'administration

Voie orale = per os : par la bouche

Voie parentérale = qui passe par une voie autre qu'orale

Voie **IM** = intramusculaire Voie **SC** = sous la peau

Voie IV = intraveineuse : la veine du cou (veine jugulaire), la veine mammaire

Ou, pour les quantités inférieures à 5 ml, la veine sous la gueue.

Voie pour on = à verser sur la peau

 $1 \text{ ml} = 1 \text{ millilitre} = 1/1000 \text{ litre} = 1 \text{ cc} = 1 \text{ cm}^3$

1 cuillère à café = 5 grammes = 5 ml

1 cuillère à soupe = 15 grammes = 15 ml

Hygiène générale : Lavez-vous les mains et respectez les règles générales d'hygiène (notamment pour les intraveineuses)

LES INJECTIONS INTRAMUSCULAIRES:

Lieu d'injection : muscles du cou, à une main en avant de l'épaule et une main sous le haut de l'encolure. A préférer à l'injection dans la cuisse.

Vérifiez toujours si l'aiguille n'est pas dans une veine (aspirez légèrement avant d'injecter).

LES INJECTION SOUS-CUTANEES:

Lieu d'injection : en avant de l'épaule, ou dans le fanon pour les veaux Prenez un pli de peau et introduisez l'aiguille dans le sens du pli de peau. Lorsque l'injection est bien effectuée, le produit est poussé sans résistance.

LES INJECTIONS INTRAVEINEUSES:

Pour une bonne réussite, il est indispensable d'assurer une **bonne contention**!

Pour effectuer des injections intraveineuses, on utilise la veine jugulaire (la veine du cou) ou la veine mammaire (respectez une hygiène stricte : nettoyer, désinfecter ; attention aux coups de pied) ou, pour des quantités inférieures à 5 ml, la veine de la queue.

Attachez l'animal, faites une compression de la veine avec le poing ou avec un garrot (une corde autour du cou), laissez gonfler la veine, introduisez l'aiguille. Quand l'aiguille est dans la veine, enlevez la compression et posez la seringue ou le perfuseur sur l'aiguille; vérifiez si l'aiguille est encore dans la veine en aspirant du sang ou en baissant le perfuseur sous le niveau de l'aiguille (le sang doit couler dans le perfuseur) et injectez lentement le produit. Penser à vérifier la présence d'une prise d'air. Si l'animal bouge, vérifiez si vous êtes encore dans la veine.

Utilisez toujours des aiguilles neuves, des seringues et des perfuseurs neufs ou très propres.

Page 3

LISTE DES BOUCLES POSÉES ou carnet d'agnelage

- → Conservez ici les listes des repères livrés que vous avez reçues avec les boucles,
- → Les dates de pose doivent être correctement complétées,
- → Si vous préférez le carnet d'agnelage à cette liste, celui-ci doit comporter les numéros officiels des animaux et les dates de pose des boucles.

om				N° de Cheptei:		7
dresse						
Nº de boucie	Nbre	Code barres	Date de pose 1ere oreile	Commande de la 2ême boucle le:	Date de pose 2ême orsille	Observations
FR 17028400001	2					
FR 17028400002	2					
FR 17028400003	2					
FR 17028400004	2	FIRMUDAL COMPANY				
FR 17026400005	2	STATE OF THE PARTY				
FR 17028400000	2	DISTRIBUTION STATES				
FR 17028400007	2	ELINBERHINGERI E				
FR 17028400006	2	DIEMANDRIRUMENTO				
FR 17028400000	2	ENDOCEDOCESION II				
FR 17028400010	2					
FR 17028400011	2	A CONTROLLATION OF				
FR 17028400012	2	LICALICE VALUE OF DECEMBER 79 BI				
FR 17028400013	Z	PER DICE LANGUAGE DE LA				
FR 17028400014	2	DELEGIERA DE LA COMPOSITION DEL COMPOSITION DE LA COMPOSITION DE L				
FR 17028400015	2	PRESIDENCE DE LA COMPONICIONE DELICONE DE LA COMPONICIONE DE LA COMPONICIONE DE LA COMPONICIONE DELICONE DELICONE DE LA COMPONICIONE DE LA COMPONI				
FR 17028400016	2	DIVERNICON MANAGEMENT OF				
FR 17028400017	2					
FR 17028400018	2			2		
FR 17028400019	2					
FR 17028400020	2					
FR 17028400021	2	CTATALOGUE HANDE ST				
FR 17028400022	3					
FR 17028400023	2	BITTO PROFILEMENT				
FR 17028400024	2	TENDEDICE IN				
FR 17026400025	2					
FR 17026400026	2					
FR 17028488827	2	ER REFERENCE DE PRESENT				
FR 17028400028	2					
FR 17025400029	2					



TABLEAU DE REBOUCLAGE

- Conservez ici la liste des animaux ayant perdu un repère officiel, et indiquez la date de pose des repères provisoires rouges.
- Cette liste vous permettra de préparer la commande de rebouclage à l'identique.
- Vous pouvez réaliser votre propre tableau de rebouclage à partir du moment où l'ensemble des informations est enregistré.

TABLEAU DE REBOUCLAGE

Indice	NUMERO de la boucle perdue	TYPE E : électronique P : plestique	DATE pose boucle provisoire rouge	DATE commende boucle à l'identique	OBSERVATIONS
1		EIP		_1_1_	
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16	_				
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29		1			
30		+			
30					



TABLEAU DE REBOUCLAGE

Indice	NUMERO de la boucle perdue	TYPE E : électronique P : plastique	DATE pose boucle provisoire rouge	DATE commande boucle à l'identique	OBSERVATIONS
1		E/P			
2					
3					
4					
5	(4)	,			
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					7
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					



L'INVENTAIRE DES OVINS ET DES CAPRINS

- → Conservez ici les documents vous permettant de tenir l'inventaire des ovins et des caprins (gestion de l'inventaire : entrées, sorties des animaux, causes d'entrées sorties...)
- → Vous pouvez utiliser des copies du document proposé dans ce registre.

RECOMMANDATION: INVENTAIRE À TENIR À JOUR TOUTE L'ANNÉE

Renseigner l'effectif début de période.

Renseigner ici la date correspondant à l'effectif début.

ATEGORIES	(n sins de	NES 12 mols)	BREBIS 6 la pri	iligibles à me (3)	CHEVRES à la pr		BELIE		Causes d'entrée (4) ou de sortie	sortie N°d'exploitation (5)	Nom de l'acheteur ou du vendaur
atif dibut			*****			11041			(5) du lot		
1 Date du mouvement	Nombre d'entrées	Nombre de sorties	Nombre d'entrées	Nombre de sorties	Nombre d'antrées	Nombre de sortias	Nombre d'entrées	Nombre de sorties			
									Nombro dantel	uico, chevistas de escris se 1,7 es es el combre de seriale: rucume a sere di quis. Displas debts drives a de	nime_x condition* is bit

Chaque mouvement doit-être accompagné d'un document de circulation ou d'un bon d'équarrissage.

Suivre les codes mentionnés ici. Vous devez paginer votre document.





Document de suivi des mouvements des brebis et/ou chèvres



		von de racheteur ou du Vendeur				AN COLUMN TARAK KANDA	AND THE REPORT OF THE PROPERTY				Additional production of programmers are now assess of the programmers. But the contract of th	n'ayent pas mis bas. ux constituent le loi,	(3) Brebis et/ou chèvre éligible brebis et/ou chèvre de plus d'un an ou ayant mis bas (4) Causes d'entrée: N=nalssance; A= achet; C= changement de catégorie; P= prise en pension. (5) Causes de sortie: M= mort; V= vente; C= changement de catégorie; AU = Autres cas (à préciser) (6) N" d'exploitation; N" de l'exobolitation de provenance ou de destination.	it à reporter à la page suivante
		N° d'expioitation (6)	g		A CARABASTAN MAKANAN AND PERIOD TO SECURE AND SECURE OF SECURE OF SECURE AND SECURE OF SECURE O	e enemente de la constitutación establista de la constitutación de la co	· CALACACACACACACACACACACACACACACACACACAC		A COMMISSION OF THE PROPERTY O			(1) Jounes: agneaux ou chevreaux de moins de 12 mois ou n'ayant pas mis bas. (2) Nombre d'entrées et nombre de sorties: nombre d'animaux constituant le lot.	re éligible brebis et/ou chèvre de plus o' N=nalssence ; A = achat ; C = changen : M = mort ; V = vente ; C = changemen N" de l'exploitation de proverance ou	le départ + entrées - soriles. L'effectif es
m tanda da de desenção dos de como dos estados estados estados estados estados estados estados estados estados e	Causes d'entrée (4)	ou de sortie (5) du lot		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	PP/mmay seed and		***************************************	Section of the leaf of the section o	THE WASHINGTON THE CONTRACT OF	e prijestej i materijestej status i tranji i tr		(1) Jeunes : agneau (2) Nombre d'entrées	(3) Brebis etfou chèv (4) Causes d'entrée : (5) Causes de sortie (6) N° d'explotation :	(7) Effectif = effectif o
N° d'exploitation FR	BELIERS ou BOUCS	denomination of the page of the control of the cont	Nombre de sorties (2)		1/4d Presserving or a serving statement and and a			- Persentation of the Control of the		# ************************************			ild e tell	
N° d'explo	BELIERS		Nombre d'entrées		and savedahab eschizera a piping pamp	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Judici višas (povezepasouje) vek je		remonstration in mass of the literature of		The state of the s	general de la description de la constitución de la	,	
in the state of th	CHEVRES (3) éligibles à la prime		Nombre de sorties (2)	d ende et elde a tribita linvante aveza.		***************************************	dpillidjiedjų dailėji desdaupridžiasis.		Stelle listeldigenede peter private vide vor j	A DESCRIPTION OF THE CASE OF THE PARTY OF TH	الواجعة المتواجعة والمتواجعة والمتواجع والمتواجعة والمتواجعة والمتواجع والمتواجع والمتواجع والمتواج			
	CHEVRES (3) éligibles à la pri		Nombre d'entrées			***************************************		and address the constitution of the state of			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	yerhodyssolos		
THE CONTRACT OF THE CONTRACT O	BREBIS (3) éligibles à la prime		Nombre de sorties (2)			All sales at aby glabages and to go Algerman	red dimension of the state of t	edo i imperior persona de serendo de incomo de esta esta esta esta esta esta esta est		\$1,463,544,641,641,641,641,641,641,641,641,641,6	***************************************	Megan medanana be and m	†Elevel-ss	
. N° SIRET sociétés) :	BREE éligibles		Nombre d'entrées			The real real real real real real real rea	e desentation es especial des partir des par		main melecurates productions on the state of		l distribution of the desired and the second			
tion pour les	ES (1) 12 mois)		Nombre de sorties (2)	100	The section of the se	, enders en entere esta esta esta esta esta esta esta est	de i ferença a que y yrigin ma más immese a sema e de la	d - do ser com a de sid - de com a major de com a m	eteldy yell prefitmed hand haddened meddamper.	PRE DI LATERDIA RESTA PREMITA PREMITA PARA PARA PARA PARA PARA PARA PARA PA		an altered beddess and		
u dénomina	JEUNES (1) (moins de 12 mois)		Nombre d'entrées	1		to doct to the contract of the	1		the state of the text of the t		CAN COMPANY - PORTER OFFICE A COMPANY - PORT		diam**	
N° PACAGE N° SIRET N° PACAGE N° SIRET N° PACAGE N° SIRET N° PACAGE N° SIRET	CATÉGORIES	Effectif début	Date du mouvement		VALES I DE PERSONALI COLLEGIO DE LA COLLEGIO DEL COLLEGIO DE LA COLLEGIO DE LA COLLEGIO DEL COLLEGIO DE LA COLL		***************************************		Variation presimental regularity and the control of	salle december (1 september de grangages es compet	Properties and addition of an expension between the appropriate and the second	Sous totaux	Effectif au	A reporter (7)

Page N°



L	
	-

T s			
chèvre		*	
et/on	**************************************	and quite from from property and the extendent to the contact	
brebis	18-40-)4-01-01-01-01-01-01-01-01-01-01-01-01-01-	d diversity to the second second second second second to the second second second second second second second	Causes d'entrée (4)
des	n FR	de pass y a re species y con con linguistico	SONCE
ments	N° d'exploitation FR	PRODUCTURE HALLOS PROBACIO (LA CESTAL) LACUNTARIO ESCALA	BELIERS ou BOUCS d'entrée (4
des mouvements des brebis et/ou chèvres			CHEVRES (3) éligibles à la prime
des		TO THE STATE OF TH	eligib c
SMIVI	ŒT	. (5	BREBIS (3) éligibles à la prime
1 0E	N° SIRET	société	Bleigipi
Document de suivi	***************************************	om et prénom (ou dénomination pour les sociétés) :	JEUNES (1) (moins de 12 mois)
SRICULTURES TERRITOIRES MARE D'ASTOLIURE BRE AREGUE BAJR	PACAGE	om et prénom (o	CATÉGORIES

of second	voiri de l'acheteur ou au				***************************************			int pas mis bas.	n ou ayant mis bas de catégorie; P = prise an pension. :ariégorie; AU = Autres cas (à préciser) stination.
	N° d'exploitation (6)	,						(1) Jaunes : agneaux ou chevreaux de moins de 12 mois ou n'ayant pas mis bas. (2) Nombre d'entrèse et nombre de sortées : nombre d'animeux constituent le lot.	(3) Brebis elfou chèvre éligible brebis elfou chèvre de plus d'un an ou ayant mis bas (4) Causes d'entrée: N=naissance; A = achat; C = changement de catégorie; P = prise en pension. (5) Causes de sortie: M = mort; V = vente; C = changement de catégorie; AU = Autres cas (à préciser) (6) N' d'exploitation: N" de l'exploitation de provenance ou de destination. (7) Effectif = effectif de départ + entrées - sorties. L'effectif est à reporter à la page suivante
Causes d'entrée (4)	ou de sortie (5) du lot		Material partition for adjustment of the section of			Hari Marajan papala jarah dan		(1) Jeunes : agneaus (2) Nombre d'entrées	(3) Brebis et/ou chève (4) Causes d'entrée : (5) Causes de sortie (6) N° d'exploitation : (7) Effectif = effectif (7)
BELIERS ou BOUCS	egine i discriminati di digita i di ginano	Nombre de Nombre Nombre de sorties (2) d'entrées sorties (2)				***************************************			til þerðsjæriti, meker sæm
BELIERS		Nombre d'entrées			dipera ne de e esperadaren haberar			melika mener neght sell de, meght negh	ł
(ES (3) la prime		Nombre de sorties (2)		Appled in Electronicity (prop. of pre)	e saman kanananan pengebungan pengen			PARE REPORTED TO THE REAL PROPERTY.	des
CHEVRES (3) éligibles à la prime	energy to a consequence	Nombre d'entrées			A separation of the state of th			and in the state of the state o	
BREBIS (3) éligibles à la prime		Nombre de sorties (2)		THE STATE OF THE S	TO THE WASHINGTON TO SELECT THE TANK TH		Property of the Control of the Contro	100 100 100 100 100 100 100 100 100 100	. A. (-)
BREE éligibles				PRECIONAL PROPERTY AND	ed is take to take — spectroseques pro-		e de la constitución de la const		
ES ₍₁₎ 12 mois)		Nombre de Nombre sorties (2) d'entrées	property of the property of the broad of the property of the p					* Notice of Danks in proper constitution of the control of the con	
JEUNES (1) (moins de 12 mois)		Nombre d'entrées	100000000000000000000000000000000000000					Control transfer a bit a reference to the transfer and th	
CATÉGORIES	Effectif début	Date du mouvement		- Anna Carlos Ca		The state of the s		Sous totaux	Effectif au// A reporter (7)

Page N°

LE RECENSEMENT ANNUEL

→ Conservez ici une copie ou le double du formulaire de recensement annuel envoyé chaque année par l'EdER.

Vous avez un mois après réception pour retourner ce document.



Etablissement de l'Elevage Régional

RECENSEMENT DES OVINS ET DES CAPI NS Année 20xx

Obligatoire à partir d'un animal, à renvoyer avant le xx/xx/xx

		OM DRESSE	
	•	P COMMUNE	
T41.	N° exploi		
Tél:	N expros	aucii :	
ton effectif caprin au 01 janvier	20XX est de :	Denu mon élevago caprin, il est né en 20	64:
Caprims tait $(d + 9)$ de plus de (Pour le production de lait eVou de f		Chevreeux telt: (vivants + mots)	
Caprins viande, mohair ou de (3 + 9) de plus de 6 mois	compagnie :	Chevreeux viande, mohair ou de con (vivants + morts) :	apagnie :
e n'al plus de caprins depu Cette information nous permetir	a d'amêter votre steller	et je ne compte plus en détenir. caprin)	
fon effectif ovin au 01 janvier 20	XX est de :	Dans mon élevage ovin, it est né en 20%-	1:
Ovins viande, laine ou de com (3 + 9) de plus de 6 mois	rpagnie :	Agneaux viande, laine ou d (vivants + morts)	e compagnia :
Ovins fait $(d + P)$ de plus de 6 (Pour la production de lait et/ou de l	mols ; trumeges)	Agneaux lait: (vivants + morts)	
e n'ai plus d'ovins depuis Cetto information nous permets our les exploitations ayant un	LB Q, Studfet Abite State		
J'ai introduit, en 20X-1, sur r		chevrezux pour l'engraissement.	
J'al introduit, en 20X-1, sur r	ļ—	agneaux pour l'engraissement.	
'etteste sur l'honneur l'exacti	tude des renseignen	ents ci-dessus.	
ait à	*************	18/	
		Signature :	
atte di samulan manualla ant aldi	inatolm alia sara dama	ndée lors des contrôles effectués per l'administ	ration, elle répond aux
rates réglementaires réglement l'i Réglement (CE) n° 21/2004 du Conseil	identification ovins et G du 17 décembre 2003 établ et 1787/2003 et les directive	pprime : seant un système d'Edentification et d'enregistrement des le 82/102/CEE et 64/432/CEE. maux des espèces ovine et caprime	
Arress del 18 decembre 2005 moder. Il		tre CVO équarrissage ainsi que le montant du fo	



DOCUMENTS DE CIRCULATION

- → Conservez ici tous vos documents de circulation par ordre chronologique,
- → Vous devez conserver un exemplaire du document de circulation pour chaque lot entré et chaque lot sorti de votre exploitation.

Préciser l'indicatif de marquage pour le lot d'agneaux. Pour les reproducteurs et les réformes, le numéro complet de chaque animal doit être renseigné.

on transportant			CONSERVER PAR I				N° Fo			
			carrion vide					carsion.vide 🔾		
ignature du transportau			Marie	Signature de tran			.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
	ns	PART		_	_	ARS	avee			
Brege 12 Op. C			entilement C Marchi			onemercial C	ial Cantre Researablement Cl Marchè			
				Cl Abatiok	☐ Parão					
H" Exploitation			N° Exploitation			لللبا ل				
N° SIREN				OU Nº SIREN						
Détecteur Raison sociele				Délenteur Raison sociale						
ou Nom Prénom Adresse exploitation	-			Advess exploit						
Code Postal				Code Postal						
Сопримите	Anness	xichevreaux	Reproducteurs	Commune	_	Ageneral	theyraux	Reproductivers		
		oucherte	et réformes			de bo	uchorie	et réformes		
Nombre d'ovins				Nombre d'ovi				/_		
Nombre de caprins		_		Nombre de Ca No de mods tra		-				
SNEAUX / CHEVR	erdunde		E: Indicatif(s) de ma			oli de marte	aga Nomb			
Indicatif de m	TTT.	Nombre	Indicasii de marquinga	Norrange	Indic	oli de sulte	iaga Nomb	Ode placement		
Indicatif de m	ET REF	Nombra	Indicasi de marquega	Norrange	Indic	oli de meros 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	inga Nomb	Ode placement		
Indicate de m	ET REF	Nombra	indicess de marquege	Nombre Nombre Indicat	Indic	oli de meros 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	inga Nomb	m ;		
Indicate de m	ET REF	Nombra	indicess de marquege	Nombre Nombre Indicat	Indic	oli de meros 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	inga Nomb	m ;		
Indicate de m	ET REF	Nombra	indicess de marquege	Nombre Nombre Indicat	Indic	oli de meros 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	inga Nomb	m ;		
Indicate de m	ET REF	Nombra	indicess de marquege	Nombre Nombre Indicat	Indic	oli de meros 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	inga Nomb	m ;		
Indicate de m	ET REF	Nombra	indicess de marquege	Nombre Nombre Indicat	Indic	oli de meros 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	inga Nomb	m ;		
Indicate de m	ET REF	Nombra	indicess de marquege	Nombre Nombre Indicat	Indic	oli de meros 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	inga Nomb	m ;		
Indicate de m	ET REF	Nombra	indicess de marquege	Nombre Nombre Indicat	Indic	oli de meros 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	inga Nomb	m ;		
Indicate de m	ET REF	Nombra	indicess de marquege	Nombre Nombre Indicat	Indic	oli de meros 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	inga Nomb	m ;		
PRODUCTEURS Numéro individ	ET REF	Mombre	Indicasi de marquinge Lui-Lui-Lui- mearos Individuels des rmèro individuels	Noming	Indicate the individual individua	oli de meros 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	inga Nomb	m ;		
PRODUCTEURS Numéro individ	ET REFI	Nombre	indicess de marquege	Numéro Numéro sont exactes, et	Indicate the indic	oblide merse rouage + nu urel	méro d'ordre Nun Nun Détenteur que les telori	m ;		
Je soussigné, dé Cocher la mention ou	ET REFE	Number of Number	méros Individuels des mèro individuels des mèros des mèros des mèros des mèros des mèros de la minima de l'aumir abbita que les information respus de la minima de l'aumir abbita que les information respus de la minima de l'aumir abbita que les information respus de la minima de l'aumir abbita de la minima della	Numéro Numéro Numéro s sont exactes, et la transmission o	indicate in indica	rquage + nu	méro d'ordre Nun Détenteur	nero individuel		



LE CONTRAT DE DÉLÉGATION et LES ACCUSÉS DE NOTIFICATION des mouvements

→ Si vous déléguez la notification des mouvements d'animaux à votre groupement ou à un autre acteur de la filière, vous devez conserver lei votre contrat de délégation ainsi que les accusés de notification qui vous sont fournis par votre délégataire.



Les justificatifs des mouvements des animaux

Conservez ici, par ordre chronologique, les différents justificatifs des mouvements des animaux liés à vos documents de circulation :

- Bordereaux de pesée des animaux envoyés à l'abattoir
- Facture de vente des animaux vendus vifs
- Justificatifs de mise en pension
- Bordereaux d'enlèvement des cadavres
- Documents de transhumance

BORDEREAU D'ENLÈVEMENT DES CADAVRES OU BONS DE DÉPOT AU CAISSON

- → Conservez ici tous vos bordereaux d'enlèvement des cadavres si vous faites appel à l'équarrisseur ou vos bons de dépôt au calsson s'il en existe un sur votre secteur.
- → Classez-les par ordre chronologique.

Ce document vous est fourni par l'équarrisseur lors de l'enlèvement du cadavre.

							_		_		-
BORDER	REAU D'ENLI	EVEMENT		1	DOCUI	MENT D'AC	COMP	AGNEA	ENT C	OMMERC	IAL.
EMANDEUR	:				D	ete d'enlevemi		7/10/07			
to Sinst : to d'exploitati	on:	04000000				o de loumes :		369	,	h	
	EXEMPLE										
NOM: Adresse:	EXEMPLE					nmatriculation			NSPOR	T\$	
	1949					lo d'expédition		1293			
Code postal :		*****			N	lo Demande :	103	(4)			
Commune : Lieu d'anlev. ;	DIGNE LES B	AIN'S			N	lo chergement	: 3	107			
Tél :						insuffeur :					
DESIGNATION	ŀ	CODE	QTE	SEXE	TYPE	BAC No IP	G P	OS EST. TN	PESE	CAT DEFA	UT 4
BREMS BOUC (>NEVRE	061401								2	-
	HEVRE		nt 2 bau	ല്ങ, 3- ന	anque pa	issaport, 4-pesi	seport n	prospos ne	en)	2	-
		ucia, 2- manque				esseport, 4-pess CE DOCUM					
	(1-manque 1 bot	ucia, 2- manque									_
	(1-manque 1 bot	ucia, 2- manque		PLICAT	A DE						





DOCUMENT TYPE POUR DÉPÔT DES CADAVRES D'OVINS ET DE CAPRINS



à conserver dans le registre d'identification pendant 5 ans

AJPS MAGRINES AJPS M	Aupes de risture Provente a Aupes mazum es a var
EXPLOITAT	ION D'ORIGINE
N° EDE de l'exploitation (8 chiffres)	
Nom, prénom ou raison sociale	
Adresse de l'exploitation	
LIEUL	DE DÉPÔT
LIEU	DE DEPOT
Adresse du lieu de dépôt	
Date et heure du dépôt	
CADAVRES D'OV	'INS OU DE CAPRINS
Nombre total d'ovins :	Nombre total de caprins :
Numéros d'identification	Numéros d'identification

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce document.

Signature:

DOCUMENTS DE TRANSHUMANCE

- Si vous déplacez vos animaux de manière saisonnière sur un pâturage individuel ou collectif, vous devez remplir un document de transhumance.
- Une copie de ce document doit accompagner les animaux tout au long de la transhumance (transport et estive).
- Le gestionnaire des déclarations de transhumance est la DDPP dans les Alpes Maritimes, et la FRGDS PACA dans les autres départements de la région PACA.

	N D'UNE AUTRE REGION
à researcer complétée à la FRGD	S PACA on plus tard 30 jours evant le départ
La mayrement des animaux est interdit en cas d	le rastriction de recoverent prise conformèment au code rural
Gostineshire des decisrations de transformance :	Nom et adresse du déclarant :
FRSDS PACA 570, avenue de la Libération 04100 MANOSQUE	
For \$4.92.73 db F2 For \$4.92.72.73 tb	Nº EDF:
	Teléphone :
otre lieu de destination (un document par a	
Département Commune	
tom de l'alpage	
antis our surhadia	Alange tie pêra mir a Gent 19
tesponsable de l'alpage «meur m non, acrase, et t	Apage in: piki rape ankraker
/os animaux déplacés Dvirs de plus de 6 mois Dvirs de moiss de 6 mois	CHARGE A SHARE A LA CONTRA DAL TO TWAN
Caprins de plus de 6 mois	-]: <u>[</u>
Caprins de moins de 6 mois	\sim
Total	Date approximative de départ
3 GUEL	Date approximative de retour / /
Francescot, dipular-femalus, bibliomit (132) i marti ett allife dicci (1	materials definition translates assume a see state, a secretarion.
Qualification du cheptel en Bruceliese	
Per d'Algel un de Beretten Co	in the grant study for the data reason attack the continuent
Avis de la DO(CS)PP d'accuell	With
) ACCORD 1 MILES MAY .	Sign-ot, me
Votro signatura La managadan cartife au (norma) (anacistica des certifenses	Visa de la FRGDS PACA
guerner es missagade è un fontria co sédimenserar, se asi sidentra.	

Vous avez déjà déclaré l'année précédente, c'est la FRGDS PACA ou la DDPP 06 qui vous envole le formulaire le plus adapté à votre situation

les nouveaux transhumants doivent se faire connaître auprès de la FRGDS PACA ou de la DDPP 06

4		IDS PACA air plus tard 30 jours avant in depart
		s vistogicajous qui increasinicus; buise confinciarjundus que code unuaj has kantre timo cauci son Jones automé na cultume.
File Guide Landaire Color en	and the second of the party co.	E (E for printing an Andreas (units busines and asis
Gerdunates des declars	ptions de translucausses :	Nom et adreise du dicharant :
570, avenue d	S PACA le la Libération ANDSQUE	
Fac: 84	97 37 88 73 92 77 73 13	Nº FDE:
Well - Malerian	erzelvingowynou dig	Telephone:
Votre lieu de destinatio	Commune	+α2σ}
Département	Commune	
Nom de l'alpage		
		Alexage ou pateurage pasterral
	hier cấ ví Anti, guer vias Abbits, leith anti	
Vos animaux déplacés Overs de plus de 6 mois	New Ed villetti, jaars alsa 1969ta, 1969 1988 , santaur	RE OIL SHIPPING OIL SACTIONS THOUGHT
Vos animaur déplacés	fan El Viral Jam de Abit, befritte	
Vos animaux déplacés Overs de plus de 6 mois Orins de moins de 6 mois Caprins de plus de 6 mois	, author	
Vos anfimaux déplacés Overs de plus de 6 mois Overs de moins de 6 mois	,	
Vos antimaux déplacés Overs de plus de 6 mois Orins de moins de 6 mois Caprins de plus de 6 mois Caprins de moins de 6 mois	,	
Vos antimaux déplacés Overs de plus de 6 mois Orins de moins de 6 mois Caprins de plus de 6 mois Caprins de moins de 6 mois	,	HOUGHER LA GARCHE ET LA CONLINE EUR LA LAINE .
Vos antimaux déplacés Overs de plus de 6 mois Orins de moins de 6 mois Caprins de plus de 6 mois Caprins de moins de 6 mois	,	
Vos anfmaux déplacés Overs de plus de 6 mois Overs de moins de 6 mois Caprins de moins de 6 mois Caprins de moins de 6 mois Caprins de moins de 6 mois	stal	HOUGUER LA SURICUES ET LA COULEVER BURNA LAIME .
Vos animaux déplacés Overs de plus de 6 mois Ovins de moins de 6 mois Caprins de plus de 6 mois Caprins de moins de 6 mois Caprins de moins de 6 mois To Date approximative de	stal	HOUGUER LA GUARGIAS ET LA COULEVAR SUR LA LAINE .
Vos animaux déplacés Overs de plus de 6 mois Ovins de moins de 6 mois Caprins de plus de 6 mois Caprins de moins de 6 mois Caprins de moins de 6 mois To Date approximative de	stal	HOUGUER LA GUARGIAS ET LA COULEVAR SUR LA LAINE .
Vos animaux déplacés Overs de plus de 6 mois Ovins de moins de 6 mois Caprins de plus de 6 mois Caprins de moins de 6 mois Caprins de moins de 6 mois To Date approximative de	stal	HOUGUER LA SURICUES ET LA COULEVER BURNA LAIME .
Vos animaux déplacés Overs de plus de 6 mois Overs de plus de 6 mois Caprins de moins de 6 mois Caprins de moins de 6 mois Caprins de moins de 6 mois To Date approximative de Trangers des articles articles	stal	hepquer La GARQUE T'LA COULTUR BURNA JAME".
Vos animaux déplacés Overs de plus de 6 mois Ovins de moins de 6 mois Caprins de plus de 6 mois Caprins de moins de 6 mois Caprins de moins de 6 mois To Date approximative de	départ : / par (m.m. et devant :	Date approximative de retour :
Ovins de moins de 6 mois Caprins de plus de 6 mois Caprins de moira de 6 mois Caprins de moira de 6 moi To Date approximative de	stal	New A SAROUS ET LA COULTUR SON LA JANG.



	résultat et efficacité du traitement				
	traitements : date vente possible le : début et date fin viande et ou lait				
	traitements : date début et date fin				
naux	délai attente viande et/ou lait				
ealisées sur les anin	N° ordonnance + dose par animal et par jour et vole d'administration				
interventions	intervention réalisée par : (éleveur, vétérinaire, technicien) + signature				
Tableau de bord des interventions realisées sur les animaux	soins pratiqués, médicaments utilisés				
	motif de l'intervention				
	animal concerné (numéro de l'animal ou lot concerné + nombre d'animaux)				
	date				

	résultat et efficacité du traitement				
	traitements : date vente possible le : début et date fin viande et ou lait				
	traitements : date début et date fin				
naux	délai attente t				
rventions realisées sur les animaux	intervention réalisée par : (éleveur, vétérinaire, technicien) et voie d'administration + signature				
interventions	intervention réalisée par : (éleveur, vétérinaire, technicien) + signature				
Tableau de bord des inte	soins pratiqués, médicaments utilisés				
	motif de l'intervention				
	animal concerné (numéro de l'animal ou lot concerné + nombre d'animaux)				
	date				

BILANS ET COMPTES RENDUS DE VISITES

- → A établir par les vétérinaires ou tout autre intervenant sur l'élevage,
- → Conserver les plans santtaires d'élevage ainsi que les protocoles de soins,
- → Compléter avec tout autre bilan ou compte rendu de visite.
- → En élevage bovin, ajouter les comptes rendus des visites obligatoires,
- → Rajouter vos comptes rendus de Contrôle Machine à traire pour les producteurs de lait (obligatoire dans le cadre de la conditionnalité).

Les résultats d'analyses

Conservez ici, par ordre chronologique, les résultats d'analyses que vous avez demandées en vue d'établir un diagnostic ou d'apprécier la situation sanitaire des animaux de l'exploitation.

Conservez aussi vos résultats de prophylaxie et vos qualifications « indemne de brucellose ».

Conservez aussi vos comptes rendus suite aux échographies.

LES ORDONNANCES VÉTÉRINAIRES

→ Conservez ici, par ordre chronologique, les ordonnances vétérinaires, y compris celles des aliments médicamenteux.

BONS DE LIVRAISON ET ETIQUETTES

- Pour les médicaments sans ordonnances Médicaments homéopathiques, huiles essentielles, bombes désinfectantes, bicarbonate, chlorure de magnésium, minéraux, vitamines...
- Les étiquettes d'aliments Aliments complets, aliments médicamenteux, bons de livraisons ou factures des matières premières non produites sur l'exploitation
- Le registre des aliments médicamenteux Obligatoire pour les aliments supplémentés en **antibiotique**, en **anticoccidien**, en facteur de croissance ou autre substance médicamenteuse

LE REGISTRE DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX

→ Ce document est obligatoire dès que vous utilisez un aliment supplémenté en antibiotique, en anticoccidien, en facteur de croissance ou autre substance médicamenteuse.



REGISTRE DES ALIMENTS MEDICAMENTEUX

Nom de l'aliment	Nom du fournisseur	Animaux concernés	Date début de distribution	Date fin de distribution
	4			
				-
			-	-

Soins des animaux - Registre des atiments médicamenteux - Version 2 . 2012



Identification des animaux. Version 3.2017

Documents spécifiques PORCINS / BOVINS

Elevages porcins:

Chaque détenteur est responsable de la mise en application du plan de biosécurité qu'il a défini après une analyse des risques. Ce document permet d'établir le plan de biosécurité de l'élevage et une analyse de risque proposée sous forme d'une gille d'audit. Le plan de biosécurité doit contenir a minima les éléments ci-dessous (Annexe I de l'arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de suidés).

- 1. Le plan de circulation incluant la délimitation des 3 zones : publique, professionnelle et d'élevage et des aires de stationnement et les sens de circulation.
- 2. Le plan de gestion des flux (circuits entrants et sortants des animaux, des personnes, du matériel, des intrants, des cadavres, des produits et des sous-produits animaux).
- 3. La liste tenue à jour des fournisseurs régulier de l'exploitation : aliment, reproducteurs, porcelets, semence, matériel avec leur fréquence de livraison
- 4. La liste tenue à jour des personnes travaillant dans l'exploitation et des intervenants réguliers en précisant leurs fonctions.
- 5. Le nom des vétérinaires (ou cabinets vétérinaires traitants et sanitaires)
- 6. Le plan de nettoyage-désinfection pour les différents secteurs de la zone d'élevage comprenant les protocoles, les produits désinfectants ainsi que les fréquences de nettoyage et de désinfection.
- 7. Le plan de gestion des sous-produits animaux et les mesures spécifiques de biosécurité prises par le personnel chargé de la manipulation des cadavres au sein de l'exploitation
- 8. Le plan de lutte contre les nuisibles
- 9. Le plan de protection vis-à-vis des sangliers pour les exploitations avec passage extérieur entre les bâtiments, ou en bâtiment semi ouvert ou plein-air
- 10. Le cahier d'émargement avec l'ensemble des intervenants extérieurs indiquant date et objet de l'intervention.
- 11. La traçabilité des flux d'animaux à l'intérieur de l'exploitation (déclarations de mise en place, enregistrements de l'origine et de la destination).
- 12. Le nom du référent en charge de la biosécurité et les attestations de formation à la biosécurité aux bonnes pratiques d'hygiène (attestations de suivi). Délai application
- 13. Le plan de biosécurité signé par l'ensemble des personnels permanents et temporaires

Si vous souhaitez une version complète de ce plan, veuillez en faire la demande à : apenp.sudest@gmail.com

E	<u>le</u>	V	a	g	e	S	B	0	V	i	ľ	15	:	

Conservez ici vos résultats d'analyses liées au dépistage de la BVD et de l'IBR